

CONDITIONS ET TARIFS

DES PRINCIPAUX SERVICES
ET OPÉRATIONS
AU 01/01/2021

Prix en euros par opération
(sauf indication contraire), exprimés
taxes incluses lorsque celles-ci sont dues.

**BANQUE
POPULAIRE
VAL DE FRANCE** 

la réussite est en vous

EXTRAIT STANDARD DES TARIFS

(Liste nationale des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement)

Les tarifs ci-dessous sont indiqués hors offre groupée de services (package) et hors promotion ou tarif spécifique à une partie de la clientèle. Ces tarifs sont également repris dans les thèmes correspondants.

LISTE DE SERVICES	PRIX EN €
Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.) ⁽¹⁾ Cyberplus	Gratuit (hors coût fournisseur d'accès Internet)
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte/SMS : Cyberplus	2,00 €/mois ou 0,25 € par alerte reçue Soit pour information 24,00 €/an (hors coût opérateur téléphonique)
Tenue de compte	5,00 €/trimestre Soit pour information 20,00 €/an
Fourniture d'une carte de débit, carte de paiement internationale > À débit immédiat : Carte Visa Classic > À débit différé : Carte Visa Classic > À autorisation quasi-systématique (débit immédiat) : Carte Visa Classic	44,50 €/an 44,50 €/an 44,50 €/an
Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)	1,20 €/retrait (à partir du 4 ^e retrait dans le mois)
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement : Sécuriplus ⁽²⁾	28,80 €/an
Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel) : > En agence > Par Internet	4,40 €/virement Gratuit
Prélèvement : > Frais par paiement d'un prélèvement SEPA > Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA	Gratuit Gratuit
Commission d'intervention	8,00 €/opération avec un plafond de 80,00 €/mois

Afin d'assurer l'information de la clientèle et du public sur les prix des produits et services liés à la gestion d'un compte de dépôt ou d'un compte de paiement, les établissements mettent à disposition sous forme électronique sur leur site Internet et en libre-service dans les locaux de réception du public, sur support papier ou un support durable le document d'information tarifaire prévu par l'article 1^{er}, III de l'arrêté du 5 septembre 2018.

Ce document harmonisé présente la liste des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement telle que définit à l'article D.312-1-1 A du COMOFI et l'offre groupée de service la plus commercialisée ou les offres groupées de services en cours de commercialisation.

SOMMAIRE

EXTRAIT STANDARD DES TARIFS	2
OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE	5
5 Ouverture, transformation, clôture	
5 Relevés de compte	
5 Tenue de compte	
6 Services en agence	
7 Services Bancaires de Base	
7 Prestations de Base	
BANQUE À DISTANCE	8
8 Par Internet	
8 Par téléphone	
VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT	9
9 Cartes	
10 Virements	
11 Prélèvements SEPA / TIPSEPA	
12 Chèques	
13 Offres retirées de la commercialisation	
OFFRES GROUPÉES DE SERVICES	14
14 Pack Famille	
15 Forfait Cristal	
16 Forfait Cristal Duo	
17 Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité financière (OCF)	
17 Offre groupée de services à destination de notre clientèle protégée	
18 Autres offres groupées de services	
19 Offres retirées de la commercialisation	
IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS	21
21 Commission d'intervention	
21 Opérations particulières	
21 Incidents de paiement	
22 Plafonnements spécifiques	
DÉCOUVERTS ET CRÉDITS	23
23 Découverts et autorisations de découvert	
24 Crédits à la consommation	
24 Crédits immobiliers	
24 Assurance	
24 Cautions bancaires	
25 Garanties et prestations diverses	
ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS	26
26 Épargne bancaire	
26 Placements financiers	
28 Gestion sous mandat	
28 Parts sociales	

ASSURANCES ET PRÉVOYANCE	29
29 Vous assurer ainsi que vos proches	
29 Assurer vos biens	
29 Vous protéger au quotidien	
30 Assurer votre épargne	
30 Assurer vos moyens de paiement	
30 Offres retirées de la commercialisation	
AUTRES PRESTATIONS ET SERVICES	30
30 Frais de succession	
OPÉRATIONS BANCAIRES À L'INTERNATIONAL	30
30 Comptes en devises	
31 Change manuel	
31 Opérations par carte bancaire	
31 Virement non SEPA	
32 Opérations par chèque	
32 Frais additionnels	
32 Garanties internationales	
NUMÉROS UTILES	33
33 Pour rester en contact avec votre banque à tout moment	
NOS PARTENAIRES / MENTIONS LÉGALES	33
RÉSOLUDRE UN LITIGE	34
34 Votre Banque Populaire : votre interlocuteur privilégié	
35 Votre recours en médiation : votre dernier recours en cas de litige	
INFORMATION COMPLÉMENTAIRE	36

Pour les termes qui font l'objet de cette icône, vous pouvez vous référer aux glossaires des principaux termes utilisés dans le secteur financier sur le site du Comité Consultatif du Secteur Financier (<https://www.ccsfin.fr/informations-pratiques/glossaires>).



OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

OUVERTURE, TRANSFORMATION, CLÔTURE

- Ouverture/Clôture d'un compte de dépôt **Gratuit**
- Désolidarisation de compte joint **30,60 €**
- Service d'aide à la mobilité bancaire **Gratuit**
- Liste de vos opérations récurrentes et automatiques sur les 13 derniers mois **Gratuit**

RELEVÉS DE COMPTE (par trimestre)

PÉRIODICITÉ	PAPIER	ÉLECTRONIQUE	RELEVÉ ÉLECTRONIQUE COMPLÉMENTAIRE AU RELEVÉ PAPIER
Mensuelle	Gratuit	Gratuit	4,50 €
Journalière	75,00 €	Gratuit	37,50 €
Hebdomadaire	17,00 €	Gratuit	8,50 €
Décadaire	13,00 €	Gratuit	6,50 €

- Relevé en braille **Gratuit**
- Réédition d'extrait de compte inférieur ou égal à 90 jours **Gratuit**
- Réédition d'extrait de compte au-delà de 90 jours **8,40 €/mois édité**
- Relevé annuel de frais **Gratuit**

TENUE DE COMPTE

- **Tenue de compte de dépôt**
 - › Standard **5,00 €/trimestre**
 - › Pour les clients titulaires d'une offre groupée de services (hors Équipage Facilités, Digi'Pop, Forfait Cristal, Forfait Cristal Duo, Pack Famille) **3,00 €/trimestre**
 - › Pour les clients titulaires d'une offre groupée de services (hors Équipage Facilités, Digi'Pop, Forfait Cristal, Forfait Cristal Duo, Pack Famille) et ayant opté uniquement⁽¹⁾ pour le service « E-Documents »⁽²⁾ **Gratuit**
 - › Pour les clients titulaires d'une offre groupée de services Équipage Facilités, Digi'Pop, Forfait Cristal, Forfait Cristal Duo, Pack Famille **Gratuit**
- **Frais de tenue et de gestion de compte de dépôt inactif** **30,00 €/an dans la limite du solde créditeur du compte⁽³⁾**

DÉFINITION › Compte inactif au sens de l'article L.312-19 du code monétaire et financier

Un compte est considéré comme inactif à l'issue d'une période au cours de laquelle les deux conditions suivantes sont remplies : 1) Le compte n'a fait l'objet d'aucune opération, hors inscription d'intérêts et de frais et commissions de toutes natures ou versement de produits ou remboursement de titres de capital ou de créance durant une période de 12 mois pour les comptes de dépôt et de 5 ans pour les comptes titres, comptes sur livret et les livrets d'épargne réglementés. 2) Le titulaire du compte, son représentant légal ou la personne habilitée par lui ne s'est pas manifesté, sous quelque forme que ce soit, ni n'a effectué aucune opération sur un autre compte ouvert à son nom dans les livres de l'établissement.

- **Commission de suivi global**
Compte débiteur plus de 65 jours consécutifs ou non dans le trimestre ou compte pour lequel le changement d'adresse n'a pas été signalé **41,40 €/trimestre**

(1) Sans envoi complémentaire sur support papier. (2) Voir E-documents page 8. (3) Le montant des frais et commissions prélevés annuellement sur un compte de dépôt inactif est plafonné par arrêté ministériel.

SERVICES BANCAIRES DE BASE

(services définis à l'article D.312-5-1 du code monétaire et financier, offerts dans le cadre du droit au compte)

Gratuit

- › L'ouverture, la tenue et la clôture du compte,
- › Un changement d'adresse par an,
- › La délivrance à la demande de Relevés d'Identité Bancaire,
- › La domiciliation de virements bancaires,
- › L'envoi mensuel d'un relevé des opérations effectuées sur le compte,
- › L'encaissement de chèques et de virements bancaires,
- › Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA), titre interbancaire de paiement SEPA ou virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance,
- › L'abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, SMS, etc.),
- › Les dépôts et les retraits d'espèces au guichet de l'organisme teneur de compte,
- › La fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) permettant notamment le paiement d'opérations sur Internet et le retrait d'espèces dans l'Union européenne,
- › Deux formules de chèques de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services,
- › La réalisation des opérations de caisse.

- **Commission d'intervention (pour les clients titulaires des Services Bancaires de Base)** 4,00 € par opération (dans la limite d'un plafond mensuel de 20,00 €)

LES PRESTATIONS DE BASE⁽¹⁾

(au sens des articles L.312-1 et D.312-5 du code monétaire et financier)

- › L'ouverture et la clôture du compte,
- › Un changement d'adresse par an,
- › La délivrance à la demande de Relevés d'Identité Bancaire,
- › La domiciliation de virements bancaires,
- › L'envoi mensuel d'un relevé des opérations effectuées sur le compte,
- › La tenue du compte,
- › L'encaissement de chèques et de virements bancaires,
- › Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA), titre interbancaire de paiement SEPA ou virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance,
- › L'abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, SMS, etc...),
- › Les dépôts et les retraits d'espèces au guichet et aux distributeurs automatiques de la Banque,
- › La fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) permettant notamment le paiement d'opérations sur Internet et le retrait d'espèces dans l'Union européenne.

Gratuit
Gratuit
Gratuit
Gratuit

Tarifs standards⁽²⁾
Tarifs standards⁽²⁾
Tarifs standards⁽²⁾

Tarifs standards⁽²⁾

Tarifs standards⁽²⁾

Tarifs standards⁽²⁾

Tarifs standards⁽²⁾

BANQUE À DISTANCE

PAR INTERNET

- **Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.)⁽¹⁾ Cyberplus⁽²⁾** > Service permettant de bénéficier, à partir d'un accès sécurisé au site de la Banque Populaire, aux services suivants :
 - > Consultation de comptes et portefeuilles boursiers **Gratuit**
 - > Consultation de comptes et portefeuilles boursiers, possibilité d'effectuer des virements et de passer des ordres de bourse, accès à l'information boursière et financière **Gratuit**
- **Mise à disposition d'un PassCyberplus pour la sécurisation des opérations en ligne (1^{er} envoi gratuit)** 7,40 €/mois
- **Mise à disposition d'une carte PassCyberplus** > Les frais de réédition du code confidentiel ou de refabrication s'appliquent sur la carte PassCyberplus (cf. p. 10) **Gratuit**
- **Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (mise en place par Cyberplus)**
 - > Forfait jusqu'à 10 alertes 2,00 €/mois
 - > Au-delà 0,25 €/alerte reçue
- **Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par Courriel (mise en place par Cyberplus)**
 - > Forfait jusqu'à 10 alertes 2,00 €/mois
 - > Au-delà 0,25 €/alerte reçue
- **E-documents** > Service permettant d'accéder à l'ensemble des documents relatifs aux comptes bancaires, crédits et comptes d'instruments financiers de manière sécurisée dans l'espace de banque à distance **Gratuit**
- **Coffre-fort numérique (5 Go)** 1,20 €/mois

À SAVOIR > Fonctionnalités à distance (gratuites)

- **Agrégation de comptes** : service d'informations consolidées concernant un ou plusieurs comptes ouvert(s) auprès d'une ou plusieurs autres banque(s), disponible sur l'espace de banque à distance du client (sous réserve de commercialisation).
- **SECUR'PASS** : dispositif d'authentification forte permettant d'accéder aux comptes en ligne et de réaliser des opérations bancaires de façon sécurisée.
- **CYBERPLUSPROTECTION** : service de banque à distance pour les représentants légaux des majeurs protégés (sous réserve de commercialisation).

PAR TÉLÉPHONE

- **Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS Moviplus** > Service permettant de recevoir sur téléphone mobile le solde du compte et les dernières opérations. 3,00 €/mois
- **Frais d'utilisation des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.)⁽¹⁾**
 - > Appel à votre agence⁽³⁾ Prix d'un appel local
 - > Accès au Centre de Relations Clients AGENCE MULTIMEDIA⁽³⁾ Composez le **09 84 98 98 98**
- **Frais d'utilisation des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.)⁽¹⁾ SMS+**
 - > Composez le 6 11 10 à partir de votre mobile (hors coût d'un SMS facturé par votre opérateur) 0,35 €/SMS

(1) Le(s) service(s) souligné(s) correspond(ent) à celui(ceux) proposé(s) dans le cadre du produit mentionné.

(2) Hors coût du fournisseur d'accès à Internet. (3) Appel non surtaxé, coût selon l'opérateur, numéro également valable depuis l'international.

VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

CARTES (cotisation annuelle, hors offres groupées de services)

DÉFINITIONS

- **Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat)** : l'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, au jour le jour.
- **Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé)** : l'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, à une date convenue. Elle permet également d'effectuer des retraits qui sont débités au jour le jour sur le compte.
- **Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation quasi-systématique)** : l'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, après vérification automatique et systématique du solde (ou provision) disponible sur son compte. Toutefois, par exception, certaines opérations de paiement pourront être réalisées sans contrôle du solde (par exemple : péages d'autoroutes ou de certains parkings...).
- **Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique)** : l'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, après vérification automatique et systématique du solde (ou provision) disponible sur son compte.

COTISATIONS CARTE

Cartes de paiement

CARTES (TARIF ANNUEL)	VISA INFINITE	VISA PLATINUM	VISA PREMIER	VISA CLASSIC	EUROCARD MASTERCARD
Fourniture d'une carte de débit › Carte de paiement internationale à débit immédiat	330,20 € ⁽¹⁾	196,20 € ⁽¹⁾	129,20 €	44,50 €	44,50 €
Fourniture d'une carte de débit › Carte de paiement internationale à débit différé	330,20 €	196,20 €	129,20 €	44,50 €	44,50 €
Fourniture d'une carte de débit › Carte de paiement internationale à autorisation quasi-systématique à débit immédiat				44,50 €	
Fourniture d'une carte de débit › Carte de paiement internationale à autorisation systématique à débit immédiat				44,50 €	

Cartes de débit/crédit (carte associée à un crédit renouvelable)⁽²⁾

CARTES (TARIF ANNUEL)	VISA PLATINUM FACÉLIA	VISA PREMIER FACÉLIA	VISA CLASSIC FACÉLIA
Fourniture d'une carte de paiement internationale à débit immédiat	196,20 € ⁽¹⁾	129,20 €	44,50 €
Fourniture d'une carte de paiement internationale à débit différé	196,20 €	129,20 €	44,50 €

À SAVOIR

Carte permettant de payer soit au comptant comme une carte de paiement classique, soit à crédit par l'utilisation du crédit renouvelable associé.

(1) Plus commercialisée. (2) Sous réserve d'acceptation par BPCE Financement et après expiration du délai légal de rétractation. Carte non commercialisée auprès des mineurs.

PAIEMENT PAR CARTE

- Paiement par carte bancaire en euro en France et dans l'EEE⁽¹⁾ **Gratuit**

RETRAITS D'ESPÈCES

Retrait d'espèces en euros

- Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets Banque Populaire (avec carte bancaire ou service SMART[®] retrait) **Gratuit**
- Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)
 - › Carte Visa Électron et Visa Électron NRJ Banque Pop' 1,20 € à partir du 1^{er} retrait
 - › Carte Visa Classic, Visa Classic Facelia, Visa Classic NRJ Banque Pop', Visa Classic à autorisation quasi-systématique ou systématique et MasterCard internationale 1,20 € à partir du 4^{ème} retrait dans le mois
 - › Carte Budj, Visa Premier, Visa Premier Facelia, Visa Platinum, Visa Platinum Facelia et Visa Infinite **Gratuit**

SERVICES DE PAIEMENTS ÉLECTRONIQUES

- Service E-Carte bleue (paiement sécurisé sur Internet) 13,20 €

SERVICES LIÉS À LA CARTE BANCAIRE

	EN AGENCE	VIA APPLICATION MOBILE
Réédition/visualisation du code confidentiel de la carte	8,60 €	Gratuit
Réactivation du code confidentiel de la carte	8,60 €	
Modification temporaire du plafond de retrait et/ou de paiement	Gratuit	3 gratuites/an
Modification permanente du plafond de retrait et/ou de paiement	34,80 €/ an	

- Refabrication de la carte avant échéance
 - › En mode normal 16,50 €
 - › En mode urgent 26,50 €
- Recherche de facturette en cas de contestation d'une opération 18,00 €
- Blocage des moyens de paiements à distance⁽²⁾ **Gratuit**
- Activation/Désactivation des paiements et retraits à l'étranger⁽²⁾ **Gratuit**
- Service Cartego
 - Service de personnalisation de la carte bancaire avec un visuel choisi dans une bibliothèque d'images, selon un thème particulier ou en téléchargeant une photo personnelle.
 - › Visuel catalogue (pour chaque nouveau visuel et par an) 10,10 €
 - › Photo personnelle (pour chaque nouveau visuel et par an) 10,10 €

VIREMENTS⁽³⁾

- Réception d'un virement SEPA⁽⁴⁾ occasionnel ou permanent **Gratuit**
- Émission d'un virement SEPA⁽⁵⁾
 - › Frais par virement vers un compte Banque Populaire Val de France

	AU GUICHET DE L'AGENCE (OU PAR TÉLÉPHONE)	AU DISTRIBUTEUR AUTOMATIQUE	VIA INTERNET OU APPLICATION MOBILE
Virement occasionnel	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Virement permanent	Gratuit		Gratuit

(1) Voir détail zone EEE page 36. (2) Activation et désactivation via l'application mobile sous réserve d'un abonnement CyberPlus. (3) Pour les virements en devises hors euro ou impliquant un pays hors de l'EEE, se reporter à la rubrique « Opérations internationales », page 30. (voir détail zone EEE page 36). (4) Virement en euros, reçu en provenance d'un compte situé en France ou dans un autre pays de la zone SEPA (Voir détail de la zone SEPA p. 36). (5) Virement en euros, émis vers la France ou un pays de la zone SEPA (Voir détail de la zone SEPA p. 36).

> Frais par virement vers un autre établissement bancaire

	AU GUICHET DE L'AGENCE (OU PAR TÉLÉPHONE)	VIA INTERNET	VIA APPLICATION MOBILE
Virement occasionnel	4,40 €	Gratuit	Gratuit
Virement permanent	1,50 €	Gratuit	Gratuit

- **Frais de mise en place d'un virement permanent** (au guichet de votre banque) **Gratuit**
- **Virement SEPA Instantané**
Émission d'un virement SEPA Instantané (Instant Payment)
> Via application mobile (hors Paylib entre amis) 1,00 €/virement
> Via application mobile (avec Paylib entre amis) **Gratuit**
- **Virement de trésorerie urgent** 10,80 €/virement

AUTRES OPÉRATIONS

- **Service Paylib entre amis** > Service permettant d'effectuer des virements SEPA occasionnels avec le numéro de téléphone mobile du bénéficiaire dans la limite de 300 € par jour **Gratuit**
- **Frais d'opposition à un virement avant exécution** (révocation d'une échéance de virement) **Gratuit**
- **Révocation définitive d'un virement permanent** (retrait du consentement) **Gratuit**
- **Récupération de fonds mal aiguillés** (BIC ou IBAN du bénéficiaire communiqué de façon erronée par le payeur) 4,00 €/virement
- **Confirmation de l'exécution d'un virement émis** (par SMS ou courriel) 0,25 €/envoi
- **Frais de recherche du bénéficiaire ou de confirmation de bonne exécution** 15,00 €/virement

PRÉLÈVEMENTS SEPA/TIPSEPA⁽¹⁾

- **Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA** **Gratuit**
- **Frais par paiement d'un prélèvement SEPA ou d'un TIPSEPA** **Gratuit**
- **Opposition à une ou plusieurs échéance(s) de prélèvement** **Gratuit**
- **Frais de révocation d'un mandat de prélèvement SEPA ou de TIPSEPA** **Gratuit**
- **Retrait de consentement/Ajout d'un émetteur sur sa liste noire** (créanciers non autorisés) **Gratuit**
- **Ajout d'un émetteur à sa liste de limitation du montant ou de la périodicité de prélèvements** (par couple ICS/RUM ou ICS) **Gratuit**
- **Ajout d'un émetteur à sa liste blanche** (créanciers autorisés) **Gratuit**
- **Émission d'un prélèvement SEPA** Nous consulter

DÉFINITIONS


- **ICS (Identifiant Créancier SEPA)** : il remplace le Numéro National émetteur (NNE). Il est obligatoire pour un créancier lors de l'émission des ordres de prélèvement SEPA. Il est délivré par la Banque de France via la demande de la banque du créancier.
- **RUM (Référence Unique de Mandat)** : à chaque mandat est attribuée une RUM par le créancier. Cette donnée est obligatoire.

(1) Prélèvement SEPA en euros dans la zone SEPA. Voir détail de la zone SEPA p. 36.

CHÈQUES

• Mise à disposition de chéquier à l'agence	Gratuit
• Remise de chèque(s) Remise de chèque(s) compensable en France : date de valeur = J + 1 ouvré ⁽¹⁾ (J : date de comptabilisation avant 15h30).	
> Chèque Banque Populaire Val de France	J ouvré ⁽¹⁾
> Chèque d'un autre établissement	J + 1 ouvré ⁽¹⁾
> Chèque déposé dans une autre agence Banque Populaire	J + 1 ouvré ⁽¹⁾
Soumis à délai d'encaissement ou d'indisponibilité (voir conditions générales de la convention de compte de dépôt)	
• Délais d'indisponibilité d'un chèque remis en cas de crédit après encaissement	de 8 à 60 jours ⁽¹⁾
• Paiement d'un chèque	Gratuit
• Renouvellement automatique de chéquier	Gratuit
• Frais d'envoi de chéquier à domicile	
> Envoi par lettre recommandée simple	7,05 €
> Envoi par courrier simple	
- Chéquier 40 formules	1,75 €
- Chéquier 60 formules	2,95 €
• Envoi de bordereau de remises de chèques à domicile en courrier simple	1,75 €
• Chèque muté ou hors normes	30,60 €
• Frais d'émission d'un chèque de banque en agence	13,00 €
• Accès à l'image des chèques remis et téléchargement (par consultation)	3,10 €/image
• Frais de destruction de chéquier en cas de non retrait dans un délai d'un mois	6,00 €

DÉFINITIONS

-  **La date de valeur** : c'est la date de référence qui sert au calcul des intérêts créditeurs ou débiteurs (agios).
- **Délai d'encaissement** : la banque du tireur du chèque bénéficie d'un délai pendant lequel elle peut en refuser le paiement. Lorsque vous remettez un chèque à l'encaissement, la Banque Populaire vous consent en général une avance en créditant votre compte de la somme correspondant au montant du chèque. Cette somme est alors disponible dès que l'écriture de crédit apparaît sur votre compte. Toutefois, la Banque Populaire peut refuser de consentir une telle avance sur un chèque remis à l'encaissement, conformément aux conditions générales de la convention de compte de dépôt.

OPPOSITIONS SUR CHÈQUE

• Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur (par chèque et par an)	14,50 €
• Frais d'opposition chéquier(s) par l'émetteur (par chéquier et par an)	29,00 €
• Frais d'opposition sur série de chèques par l'émetteur (par série de chèques et par an)	29,00 €

(1) Jour ouvré selon les critères de la Banque de France : du lundi au vendredi même si l'agence est ouverte le samedi (sauf exception pour les chèques remis le vendredi et crédités le samedi selon le fonctionnement des Centres de Traitement des Chèques).

OFFRES RETIRÉES DE LA COMMERCIALISATION

• Fourniture d'une carte de débit

(carte de paiement à autorisation systématique)

> Carte NRJ Banque Pop' Visa Electron

36,00 €/an

> Carte Visa Electron

33,00 €/an

> Budj'Visa (réservée au 12-18 ans)

19,80 €/an

• Carte Créodis⁽¹⁾

La carte de crédit permet de payer et d'effectuer des retraits au moyen d'un crédit renouvelable

17,00 €/an

• Service Carte NRJ Banque Pop'

> Pour les détenteurs de carte NRJ Banque Pop'

Inclus dans la
cotisation carte

> Pour les détenteurs d'autres cartes (par visuel et par an)

3,00 €

OFFRES GROUPÉES DE SERVICES

PACK FAMILLE

LA CONVENTION QUI ÉQUIPE TOUTE VOTRE FAMILLE POUR UNE COTISATION UNIQUE

LE PRIX MENSUEL DE LA COTISATION DÉPEND DU TYPE DE CARTE CHOISI	ESSENTIEL	CONFORT	PREMIUM
La tenue de(s) compte(s)	•	•	•
Un abonnement à des services de banque à distance (Cyberplus Internet et Mobile) par titulaire	•	•	•
Un service d'alertes sur la situation du compte (par SMS, mise en place par Cyberplus)	•	•	•
L'utilisation des cartes dans Apple Pay, Samsung Pay ou toutes autres solutions de paiement mobile agréées par la Banque	•	•	•
Un service de coffre-fort numérique par titulaire ⁽¹⁾	•	•	•
Des chèquiers sur demande (hors frais postaux) ⁽¹⁾	•	•	•
Un conseiller dédié en agence	•	•	•
Des retraits gratuits d'espèces aux distributeurs automatiques de billets d'une autre banque (hors réseau Banque Populaire) située dans la zone euro/par carte	3	illimités	illimités
Une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement par titulaire › Sécuriplus ⁽²⁾		•	•
Une autorisation de découvert par compte ⁽¹⁾⁽³⁾	•	•	•
L'exonération d'agios pour les découverts autorisés inférieurs à 500€ ⁽¹⁾		•	
L'exonération d'agios pour les découverts autorisés inférieurs à 1000€ ⁽¹⁾			•
L'exonération des frais de retraits et de paiements par carte hors zone Euro ⁽⁴⁾			illimités
L'exonération des frais de virements instantanés (Instant Payment)			•



POUR LES PARENTS, jusqu'à 3 comptes (2 comptes individuels, 1 compte joint) Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale)

1 carte par compte et par titulaire ⁽³⁾	2 Visa Classic à autorisation quasi-systématique (à débit immédiat) + 2 Visa Classic à autorisation quasi-systématique (à débit immédiat) max.	12,90 €	14,90 €	
	2 Visa Classic + 2 Visa Classic max.	12,90 €	14,90 €	
	2 Visa Premier + 2 Visa Classic max.		22,90 €	27,90 €
	2 Visa Platinum + 2 Visa Premier max.			35,90 €
	2 Visa Infinite + 2 Visa Premier max.			49,90 €



POUR LES ENFANTS DE 12 À 28 ANS, un compte individuel par jeune Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale)

1 carte GRATUITE par compte et par titulaire ⁽³⁾	Visa Classic à autorisation quasi-systématique (à débit immédiat) ⁽⁵⁾ ou Visa Classic	•	•	
	Visa Classic à autorisation quasi-systématique (à débit immédiat) ⁽⁵⁾ ou Visa Premier			•



LES RÉDUCTIONS COMPLÉMENTAIRES⁽⁶⁾

Pour les clients Fonction Publique	10% de réduction
Pour les clients professionnels et dirigeants d'entreprise ⁽⁷⁾	50% de réduction

(1) Clients majeurs uniquement. (2) Garanties selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur. Sécuriplus est un contrat assuré par BPCE Prévoyance, entreprise régie par le code des assurances. (3) Après étude de votre dossier par la Banque Populaire et sous réserve de son acceptation. (4) Hors frais de change. (5) Obligatoire pour les mineurs. (6) Ces réductions ne sont pas cumulables entre elles et ne sont pas applicables aux jeunes de 12 à 28 ans. (7) Les titulaires d'un compte de dépôt destiné à leurs opérations à titre privé et d'un compte courant destiné à leur activité professionnelle ou mandataires d'un compte courant ouvert au nom d'une entreprise bénéficient d'une réduction de 50 % sur toutes les offres.

FORFAIT CRISTAL

CHOISISSEZ LE FORFAIT BANCAIRE QUI VOUS RESSEMBLE POUR ÉQUIPER VOTRE COMPTE PERSONNEL

LE PRIX MENSUEL DE LA COTISATION DÉPEND DU TYPE DE CARTE CHOISI	ESSENTIEL	CONFORT	PREMIUM
La tenue de(s) compte(s)	•	•	•
Un abonnement à des services de banque à distance (Cyberplus Internet et Mobile) par titulaire	•	•	•
Un service d'alertes sur la situation du compte (par SMS, mise en place par Cyberplus)	•	•	•
L'utilisation des cartes dans Apple Pay, Samsung Pay ou toutes autres solutions de paiement mobile agréées par la Banque	•	•	•
Un service de coffre-fort numérique ⁽¹⁾	•	•	•
Des chéquiers sur demande (hors frais postaux) ⁽¹⁾	•	•	•
Un conseiller dédié en agence	•	•	•
Des retraits gratuits d'espèces aux distributeurs automatiques de billets d'une autre banque (hors réseau Banque Populaire) située dans la zone euro/par carte	3	illimités	illimités
Une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement par titulaire › Sécuriplus ⁽²⁾		•	•
Une autorisation de découvert ⁽¹⁾⁽³⁾	•	•	•
L'exonération d'agios pour les découverts autorisés inférieurs à 500€ ⁽¹⁾		•	
L'exonération d'agios pour les découverts autorisés inférieurs à 1000€ ⁽¹⁾			•
L'exonération des frais de retraits et de paiements par carte hors zone Euro ⁽⁴⁾			illimités
L'exonération des frais de virements instantanés (Instant Payment)			•



POUR LES PLUS DE 28 ANS

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale)

1 carte ⁽³⁾	Visa Classic à autorisation quasi-systématique (à débit immédiat) ⁽⁵⁾	6,90 €	9,90 €	
	Visa Classic	6,90 €	9,90 €	
	Visa Premier		14,90 €	19,90 €
	Visa Platinum			25,90 €
	Visa Infinite			35,90 €



POUR LES 12 À 28 ANS

Forfait Cristal Essentiel (12 à 24 ans) ⁽³⁾	1,00 €/mois
Forfait Cristal Essentiel (25 à 28 ans) ⁽³⁾	3,00 €/mois
Forfait Cristal Confort	50 % de réduction
Forfait Cristal Premium	50 % de réduction



LES RÉDUCTIONS COMPLÉMENTAIRES⁽⁶⁾

Pour les clients Fonction Publique	10 % de réduction
Pour les clients professionnels et dirigeants d'entreprise ⁽⁷⁾	50 % de réduction

(1) Clients majeurs uniquement. (2) Garanties selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur. Sécuriplus est un contrat assuré par BPCE Prévoyance, entreprise régie par le code des assurances. (3) Après étude de votre dossier par la Banque Populaire et sous réserve de son acceptation. (4) Hors frais de change. (5) Obligatoire pour les mineurs. (6) Ces réductions ne sont pas cumulables entre elles et ne sont pas applicables aux jeunes de 12 à 28 ans. (7) Les titulaires d'un compte de dépôt destiné à leurs opérations à titre privé et d'un compte courant destiné à leur activité professionnelle ou mandataires d'un compte courant ouvert au nom d'une entreprise bénéficient d'une réduction de 50 % sur toutes les offres.

FORFAIT CRISTAL DUO

DES SERVICES UTILES ET INDISPENSABLES POUR CEUX QUI NE VEULENT QU'UN COMPTE JOINT

LE PRIX MENSUEL DE LA COTISATION DÉPEND DU TYPE DE CARTE CHOISI	ESSENTIEL	CONFORT	PREMIUM
La tenue de compte	•	•	•
Un abonnement à des services de banque à distance (Cyberplus Internet et Mobile) par titulaire	•	•	•
Un service d'alertes sur la situation du compte (par SMS, mise en place par Cyberplus)	•	•	•
L'utilisation des cartes dans Apple Pay, Samsung Pay ou toutes autres solutions de paiement mobile agréées par la Banque	•	•	•
Un service de coffre-fort numérique par titulaire ⁽¹⁾	•	•	•
Des chèquiers sur demande (hors frais postaux) ⁽¹⁾	•	•	•
Un conseiller dédié en agence	•	•	•
Des retraits gratuits d'espèces aux distributeurs automatiques de billets d'une autre banque (hors réseau Banque Populaire) située dans la zone euro/par carte	3	illimités	illimités
Une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement par titulaire › Sécuriplus ⁽²⁾		•	•
Une autorisation de découvert par compte ⁽¹⁾⁽³⁾	•	•	•
L'exonération d'agios pour les découverts autorisés inférieurs à 500€ ⁽¹⁾		•	
L'exonération d'agios pour les découverts autorisés inférieurs à 1000€ ⁽¹⁾			•
L'exonération des frais de retraits et de paiements par carte hors zone Euro ⁽⁴⁾			illimités
L'exonération des frais de virements instantanés (Instant Payment)			•



Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale)				
1 carte par titulaire (2 max.) ⁽³⁾	Visa Classic à autorisation quasi-systématique (à débit immédiat)	8,90 €	12,90 €	
	Visa Classic	8,90 €	12,90 €	
	Visa Premier		18,90 €	24,90 €
	Visa Platinum			32,50 €
	Visa Infinite			44,90 €



LES RÉDUCTIONS COMPLÉMENTAIRES⁽⁵⁾

Pour les clients Fonction Publique	10 % de réduction
Pour les clients professionnels et dirigeants d'entreprise ⁽⁶⁾	50 % de réduction

(1) Clients majeurs uniquement. (2) Garanties selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur. Sécuriplus est un contrat assuré par BPCE PRÉVOYANCE, entreprise régie par le code des assurances. (3) Après étude de votre dossier par la Banque Populaire et sous réserve de son acceptation. (4) Hors frais de change. (5) Ces réductions ne sont pas cumulables entre elles et ne sont pas applicables aux jeunes de 12 à 28 ans. (6) Les titulaires d'un compte de dépôt destiné à leurs opérations à titre privé et d'un compte courant destiné à leur activité professionnelle ou mandataires d'un compte courant ouvert au nom d'une entreprise bénéficient d'une réduction de 50 % sur toutes les offres.

OFFRE D'ACCOMPAGNEMENT DE LA CLIENTÈLE EN SITUATION DE FRAGILITÉ FINANCIÈRE (OCF)

3,00 €/mois soit 36,00 €/an

L'OCF est une offre groupée de services réservée à la clientèle en situation de fragilité financière comprenant :

- La tenue, la fermeture et, le cas échéant, l'ouverture du compte de dépôt,
 - Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) : Visa Classic à autorisation systématique,
 - Le dépôt et le retrait d'espèces dans l'agence de l'établissement teneur du compte,
 - Quatre émissions de virements mensuels SEPA dont au moins un virement permanent ainsi que des prélèvements SEPA en nombre illimité,
 - Deux chèques de banque par mois,
 - Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, SMS, etc.) ainsi que la possibilité d'effectuer à distance des opérations de gestion vers un autre compte du titulaire au sein du même établissement,
 - Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS sur le niveau du solde du compte,
 - La fourniture de relevés d'identités bancaires,
 - Un changement d'adresse une fois par an,
- Le plafonnement des frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement de compte⁽¹⁾ 16,50 €/mois
 - Le plafonnement spécifique des commissions d'intervention prévu à l'article R.312-4-2 4,00 € par opération,
 > Frais dans la limite d'un plafond de 16,50 €/mois⁽²⁾
 - Réduction de 50 % sur les frais de rejet de prélèvement, de virement ou de TIPSEPA pour défaut de provision Montant de l'opération,
 > Si montant de l'opération inférieur à 20 € plafonné à 6,00 €
 > Si montant de l'opération supérieur ou égal à 20 € 6,00 €/rejet⁽³⁾
 - Frais dans la limite d'un plafond de 16,50 €/mois⁽²⁾

OFFRE GROUPÉE DE SERVICES A DESTINATION DE NOTRE CLIENTÈLE PROTÉGÉE⁽⁴⁾

CONTENU DE VOTRE OFFRE	Carte Visa Classic ⁽⁵⁾	Carte Visa Premier
Compte de dépôt	Inclus	Inclus
Tenue de compte	Inclus	Inclus
Abonnement à des services de banque à distance (internet et mobile) : Cyberplus consultation	Inclus	Inclus
Sécuriplus	Inclus	Inclus
Virements par internet et en agence	Illimités	Illimités
Chèque de banque	3 / an	3 / an
Refabrication de carte	2 / an	2 / an
Rédition du code confidentiel CB	3 / an	3 / an
Cotisation mensuelle	4,90 €	11,90 €

(1) Frais concernés : les commissions d'intervention, les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision, les frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé, le forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision, les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision, les frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision, les frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques, les frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire, les frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque.**(2)** Plafonnement des frais liés aux frais d'incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte.**(3)** Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément. **(4)** Clients majeurs protégés uniquement. **(5)** Au choix, sous réserve des dispositions du jugement : Carte Visa Classic à autorisation systématique ou Carte Visa Classic.

AUTRES OFFRES GROUPÉES DE SERVICES

CONTENU DE VOTRE OFFRE GROUPÉE DE SERVICES DIGI'POP, LA CONVENTION 100 % DIGITALE

Compte à vue	Inclus
Carte Mastercard internationale, Carte Visa Classic Débit immédiat ou Débit différé	Inclus
Abonnement à des services de banque à distance (internet) : Cyberplus	Inclus
E-Documents	Inclus
Cotisation mensuelle à une offre groupée de services	3,50 €

CONTENU DE VOTRE OFFRE GROUPÉE DE SERVICES ÉQUIPAGE FACILITÉS

Seuil de perception d'intérêts débiteurs	5,00 € par trimestre
Tenue de compte	Gratuit
Découvert modulable	Inclus
Fructi-Facilités (assurance décès toutes causes)	Inclus
Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur	Inclus
Frais d'émission de chèques de banque	Inclus
Réédition du code confidentiel de la carte	Inclus
Cotisation mensuelle à une offre groupée de services	2,40 €

CONTENU DE VOTRE PACK SÉCURITÉ

Sécuriplus (assurance de vos moyens de paiement)	Inclus
Fructi-Facilités (assurance décès toutes causes)	Inclus
1 refabrication de carte par an	Inclus
1 réédition du code confidentiel par an	Inclus
3 chèques de banque par an	Inclus
Cotisation mensuelle	4,00 €

CONTENU DE VOTRE PACK ZEN

Fructi-Facilités (assurance décès toutes causes)	Inclus
Au choix :	
• Fructi-Budget 2 (assurance décès accidentel sur option : 1 500 € pendant 24 mois ou 3 000 € pendant 12 mois)	Inclus
• Sécuri High-Tech (assurance appareils high-tech nomades formule solo)	
1 refabrication de carte par an	Inclus
1 réédition du code confidentiel par an	Inclus
3 chèques de banque par an	Inclus
Cotisation mensuelle	5,00 €

OFFRES RETIRÉES DE LA COMMERCIALISATION

COTISATION À UNE OFFRE GROUPÉE DE SERVICE AFFINEA, LA CONVENTION PERSONNALISÉE

Composée de produits qui vous conviennent avec des remises progressives et permanentes.

Fourniture d'une carte de débit ou de débit-crédit (cotisations p. 9)

- Carte de paiement à autorisation systématique Visa Électron (plus commercialisée)
- Carte de paiement à autorisation systématique Visa Électron NRJ Banque Pop' (plus commercialisée)
- Carte Visa Classic à autorisation quasi systématique
- Carte Visa Classic
- Carte Visa Classic Facelia
- Carte Visa Classic NRJ Banque Pop' (plus commercialisée)
- Carte MasterCard internationale
- Carte Visa Premier
- Carte Visa Premier Facelia
- Carte Visa Platinum
- Carte Visa Platinum Facelia
- Carte Visa Infinite

Débit immédiat ou différé

et cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement

Sécuriplus (p. 30)

+

Des produits et services de la gestion quotidienne au choix (2 minimum)

- Carnet de Bord (p. 6)
- Moviplus : services de banque à distance par téléphone mobile (p. 8)
- Crescendo (p. 26)
- Fructi-Budget 2 (p. 29)
- Sécuri High-Tech (p. 29)
- BP Infos : information pratique, juridique ou technique (p. 29)
- Dédicace (p. 30)

=

Vous permettent de bénéficier de réductions tarifaires progressives sur les tarifs unitaires des produits et services souscrits

4 produits ou services	5% de remise
5 produits ou services	10% de remise
6 produits ou services	15% de remise
7 (ou plus) produits ou services	20% de remise

Les remises s'appliquent à tous les produits de la convention.

Les avantages complémentaires

Réductions additionnelles sur le tarif unitaire des produits et services souscrits dans la convention

Clients Fonction Publique et Convention Salariés ⁽¹⁾	10% de réduction supplémentaire
Jeunes Actifs de 18 à 28 ans inclus ⁽¹⁾	20% de réduction supplémentaire
Clients âgés de 16 et 17 ans, Étudiants de 18 à 28 ans inclus, Apprentis de 18 à 28 ans inclus ⁽¹⁾	50% de réduction supplémentaire
Souscription de 2 conventions Affinéa au sein d'un couple ⁽²⁾	10% de réduction supplémentaire
Clients équipés d'une offre groupée de services professionnelle ⁽²⁾ : Fréquence Pro Services, Fréquence Pro Libéral, Fréquence Agri, Rythméo Pro, Rythméo Professions Libérales et Rythméo Agri	10% de réduction supplémentaire

L'ensemble des réductions tarifaires est plafonné à 60%.

La cotisation de votre convention Affinéa est mensuelle.

(1) Ces 3 réductions ne sont pas cumulables entre elles. (2) Ces 2 réductions ne sont pas cumulables entre elles.

OFFRES RETIRÉES DE LA COMMERCIALISATION

COTISATION À UNE OFFRE GROUPÉE DE SERVICE

Le prix dépend du type de carte choisi.

Produits et services inclus	Horizon <i>(réservée aux 16/25 ans)</i>	Horizon LMDE		Équipage 2		
Compte						
Carnet de Bord	OPTION	OPTION		Inclus		
Banque à distance						
Abonnement à des services de banque à distance (internet) : Cyberplus	Inclus	Inclus		Inclus		
Assurances						
BP Infos : information juridique	Inclus	Inclus		Inclus		
Sécuriplus : assurance de vos moyens de paiement	Inclus	Inclus		Inclus		
Fourniture d'une carte de débit ou de débit-crédit	Cotisation mensuelle de base					
	Débit immédiat	Débit différé	Débit immédiat	Débit différé	Débit immédiat	Débit différé
Carte Visa Électron (plus commercialisée)	2,64 €		2,20 €		6,14 €	
Carte Visa Électron NRJ Banque Pop' (plus commercialisée)	2,81 €					
Carte Visa Classic à autorisation quasi-systématique	3,22 €		2,68 €		7,25 €	
Carte MasterCard internationale, Visa Classic ou Visa Classic Facelia	3,22 €	3,22 €	2,68 €	2,68 €	7,25 €	7,25 €
Carte Visa Classic NRJ Banque Pop' (plus commercialisée)	3,37 €	3,37 €				
Carte Visa Premier ou Visa Premier Facelia	8,46 €	8,46 €	6,31 €	6,31 €	13,84 €	13,84 €
Carte Visa Platinum ou Visa Platinum Facelia					18,55 €	18,55 €
Carte Visa Infinite					28,73 €	28,73 €

Offre groupée de services Co-Équipage 2 pour le co-titulaire du compte de 2,26 € à 19,94 € par mois selon la carte choisie.

Offre groupée de services Horizon LMDE 1 € : nous consulter.

Produits et services optionnels	Cotisation mensuelle supplémentaire		
	Horizon	Horizon LMDE	Équipage 2
e-Carte Bleue	0,54 €	0,54 €	0,78 €
Crescendo	0,40 €	0,40 €	0,75 €
Moviplus	1,55 €		2,70 €
Carnet de Bord	0,46 €	0,43 €	
Fructi-Facilités Jeune	0,50 €	0,50 €	
Fructi-Budget 2			3,45 € ou 6,45 € selon l'option choisie

IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

COMMISSION D'INTERVENTION

- Par opération avec un plafond de 80,00 € par mois 8,00 €

DÉFINITION

Somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...).

À SAVOIR

Les détenteurs de l'Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité (OCF) et les clients identifiés comme fragiles financièrement bénéficient d'un plafonnement mensuel des frais d'incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement de comptes (page 17 et 21).

Les bénéficiaires des Services Bancaires de Base bénéficient d'un plafonnement mensuel des Commissions d'Intervention (page 7).

OPÉRATIONS PARTICULIÈRES

- Frais par saisie administrative à tiers détenteur⁽¹⁾ 10 % du montant de la créance
(dans la limite d'un plafond de 83,33 €)
- Frais par Saisies-attribution/Frais par Saisies conservatoires 96,00 €
- Pension alimentaire : ouverture de dossier 133,60 €
- Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé 12,50 €


INCIDENTS DE PAIEMENT

INCIDENTS LIÉS AUX CHÈQUES

Rejet de chèque

- Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision⁽²⁾
 - > Chèque inférieur ou égal à 50 € 22,00 €/rejet
 - > Chèque supérieur à 50 € 42,00 €/rejet




DÉFINITION

 **Rejet de chèque** : le forfait de frais de rejet d'un chèque comprend les frais de lettre d'information préalable pour chèque émis sans provision, les frais de rejet, l'envoi de la lettre d'injonction, la déclaration à la Banque de France, la délivrance d'un certificat de non-paiement, le blocage de la provision pour régularisation et la demande de mainlevée d'interdiction bancaire.

- Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques 36,10 €
- Frais pour chèque émis en période d'interdiction bancaire 36,10 €
- Gestion d'un compte interdit bancaire du fait d'une autre banque 11,70 €/mois
- Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision 14,00 €
- Frais pour chèque remis et retourné pour motif autre que sans provision 17,95 €
- Traitement manuel d'une remise de chèque sur compte clos ou avec un numéro de compte erroné 7,50 €

(1) Ces frais ne sont pas soumis à TVA. (2) Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément.

INCIDENTS LIÉS AUX PRÉLÈVEMENTS ET VIREMENTS

- Frais de lettre d'information préalable pour prélèvement sans provision 9,00 €
-  Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision⁽¹⁾⁽²⁾
 - › Prélèvement inférieur à 20 € Montant de l'opération
 - › Prélèvement supérieur ou égal à 20 € 12,00 €/rejet
-  Frais de rejet de virement occasionnel ou de TIPSEPA pour défaut de provision⁽¹⁾⁽²⁾
 - › Si montant de l'opération inférieur à 20 € Montant de l'opération
 - › Si montant de l'opération supérieur ou égal à 20 € 12,00 €/rejet
-  Frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision⁽¹⁾⁽²⁾
 - › Si montant de l'opération inférieur à 20 € Montant de l'opération
 - › Si montant de l'opération supérieur ou égal à 20 € 12,00 €/rejet
- Frais par virement occasionnel incomplet (coordonnées bancaires absentes/incorrectes) **Gratuit**

INCIDENTS LIÉS AUX CARTES

- Frais d'opposition (blocage) de la carte par le titulaire pour perte, vol ou usage frauduleux ou par la banque pour usage abusif **Gratuit**
- Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire 43,30 €

PLAFONNEMENTS SPÉCIFIQUES

- Frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte⁽³⁾ pour les clients détenteurs de l'OCF Plafonnement à 16,50 €/mois
- Frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement⁽³⁾ du compte pour les clients identifiés comme fragiles financièrement et/ou éligibles à l'OCF au titre des articles L.312-1-3 et R.312-4-3 du code monétaire et financier Plafonnement à 25,00 €/mois

(1) Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément. (2) Quelles que soient la devise, la provenance et la destination de l'opération. (3) Frais concernés : les commissions d'intervention, les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision, les frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé, le forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision, les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision, les frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision, les frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques, les frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire, les frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque.

DÉCOUVERTS ET CRÉDITS

DÉCOUVERTS ET AUTORISATIONS DE DÉCOUVERT

- Minimum forfaitaire d'intérêts débiteurs

5,00 €/trimestre



À SAVOIR

Non compris dans le TAEG, le minimum forfaitaire d'intérêts débiteurs s'applique pour tous les découverts (autorisés ou non autorisés) si le solde moyen débiteur du compte est inférieur à 250 € en moyenne journalière calculée entre deux arrêts de comptes trimestriels.

AUTORISATION DE DÉCOUVERT⁽¹⁾

- **Autorisation de découvert permanente**

> Intérêts débiteurs au taux de

TBB Part⁽²⁾ + 9,50/an
dans la limite du taux d'usure⁽³⁾

> Frais de gestion

25,00 €/an

Pour exemple : pour une utilisation du découvert de 1000€, pendant une durée de 30 jours consécutifs, au taux débiteur de 17,50 %, le TAEG⁽⁴⁾ ressort à 21,16% (taux d'usure en vigueur au 3^{ème} trimestre 2020).

Le TAEG réel, fonction de votre utilisation, sera indiqué sur vos relevés de compte.

- **Autorisation de découvert ponctuelle**

> Intérêts débiteurs au taux de

TBB Part⁽²⁾ + 9,50/an
dans la limite du taux d'usure⁽³⁾

> Frais de gestion

Gratuit

Pour exemple : pour une utilisation du découvert de 1000€, pendant une durée de 30 jours consécutifs, au taux débiteur de 17,50%, le TAEG⁽⁴⁾ ressort à 18,97%.

Le TAEG réel, fonction de votre utilisation, sera indiqué sur vos relevés de compte.



DÉFINITION : Agios (ou intérêts débiteurs)

DÉCOUVERT

- **Découvert non autorisé**

> Intérêts débiteurs au taux de

TBB Part⁽²⁾ + 12,00/an
dans la limite du taux d'usure⁽³⁾
TAEG maximal : plafond du taux réglementaire

Pour exemple : pour un dépassement d'un montant de 1000€, pendant une durée de 30 jours consécutifs, au taux débiteur de 20,00%, le TAEG⁽⁴⁾ ressort à 21,16% (taux d'usure en vigueur au 3^{ème} trimestre 2020).

Le TAEG réel, fonction de votre utilisation, sera indiqué sur vos relevés de compte.



DÉFINITION : TAEG

(1) Accessible à partir de 18 ans et sous réserve de l'acceptation de la Banque Populaire. Autorisation de découvert utilisable pendant une ou plusieurs périodes n'excédant pas 30 jours consécutifs.

(2) Taux de Base Bancaire Particulier de la Banque Populaire Val de France : 8 % au 01/09/2020.

(3) Taux débiteur plafonné au taux de l'usure fixé par les Pouvoirs Publics. Taux d'usure disponibles en agence. (4) TAEG (Taux Annuel Effectif Global) indicatif annuel calculé conformément à l'annexe à l'article R.314-3 du code de la consommation sur la base d'une utilisation immédiate, constante et intégrale sur une durée de 365 ou 366 jours ou sur la durée totale du découvert si la durée est déterminée.

CRÉDITS À LA CONSOMMATION⁽¹⁾

- **Crédit renouvelable** Le crédit renouvelable Facelia est un produit de BPCE Financement qui en fixe les conditions tarifaires
 › Facelia⁽²⁾⁽³⁾

À SAVOIR

Le crédit renouvelable peut être souscrit indépendamment de la carte bancaire.

- **Prêt personnel**
 - › Taux débiteur Nous consulter
 - › Frais de dossier (en % du montant emprunté) 1,00 %
 - Minimum 60,00 €
- **Crédit Étudiant, Crédit Apprentis, Crédit Permis à 1 € par jour**
 - › Taux débiteur Nous consulter
 - › Frais de dossier **Gratuit**
- **Avance sur bourse allouée par le CROUS** Nous consulter
- **Location avec Option d'Achat** Nous consulter

CRÉDITS IMMOBILIERS⁽⁴⁾

- **Taux débiteur** Nous consulter
- **Prêt immobilier**
 - › Frais de dossier (en % du montant emprunté) 1,00 %
 - Minimum 450,00 €
- **Prêt à l'Accession Sociale (PAS)**
 - › Frais de dossier (en % du montant emprunté) 1,00 %
 - Maximum 500,00 €
- **Prêt à taux zéro ou Éco prêt à Taux Zéro**
 - › Frais de dossier **Gratuit**
- **Prêt Épargne Logement**
 - › Frais de dossier **Gratuit**
- **Prêt Prévoir ou Prévoir +**
 - › Frais de dossier 60,00 €

ASSURANCE

- **Assurance Emprunteur⁽⁵⁾** Nous consulter

L'assurance Emprunteur est liée au crédit. Le coût de l'assurance emprunteur(s) dépend principalement de l'âge de l'assuré, de son état de santé et de la durée du crédit⁽⁶⁾.

- **Frais d'étude pour délégation d'assurance emprunteur** **Gratuit**

CAUTIONS BANCAIRES

- **Commission d'engagement** 2,50 % l'an du montant de l'engagement, prélevée mensuellement avec un minimum de 2,90 €
- **Frais de caution loyer** 47,00 €
- **Frais d'acte selon modèle banque** 114,00 €
- **Frais d'acte personnalisé** 166,00 €
- **Mise en jeu de caution ou de garantie** 54,00 €

(1) À partir de 18 ans, sous réserve d'acceptation de votre dossier par la Banque Populaire Val de France, prêteur et après expiration du délai légal de rétractation. (2) Accessible à partir de 18 ans et sous réserve d'acceptation du dossier par BPCE Financement, prêteur. (3) Sous réserve d'acceptation par BPCE Financement et après expiration du délai légal de rétractation. Carte non commercialisée auprès des mineurs.

(4) Sous réserve d'acceptation de votre dossier par la Banque Populaire Val de France, prêteur. Pour le financement d'une opération relevant des articles L.313-1 et suivants du Code de la consommation (crédit immobilier), l'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de dix jours avant d'accepter l'offre de crédit. La réalisation de la vente est subordonnée à l'obtention du prêt. Si celui-ci n'est pas obtenu, le vendeur doit rembourser les sommes versées. (5) Contrat assuré par BPCE Vie et CNP Assurances, entreprises régies par le Code des assurances. La banque peut en faire une condition d'octroi du crédit.

GARANTIES ET PRESTATIONS DIVERSES

FRAIS DE GARANTIES

	CRÉDIT IMMOBILIER	CRÉDIT À LA CONSOMMATION
Frais de prise de garantie		
> Caution Compagnie Européenne de Garanties et Cautions - CEGC (SACCEF)	Nous consulter	Nous consulter
> Caution CASDEN*	Nous consulter	Nous consulter
> Gage sur véhicule		125,00 € ⁽¹⁾
> Nantissement de compte titres financiers ou de compte épargne monétaire	160,00 €	160,00 €
> Délégation ou nantissement de contrat d'assurance-vie	160,00 €	160,00 €
Frais de levée de garantie		
> Mainlevée de garantie (hors frais d'enregistrement d'huissier, de greffe ou de notaire)	70,00 €	70,00 €

* Caution CASDEN sous réserve d'éligibilité et d'acceptation de votre dossier.

- **Modification de garantie sur un prêt encours hors substitution assurance emprunteurs (hors édition d'avenant au contrat de prêt)** 70,00 €
- **Inscription ou mainlevée de nantissement de parts de SCI**
 - > Formalités d'inscription au greffe (répercussion des frais pris par le greffe) De 25,86 € à 137,09 € selon le montant de la créance⁽¹⁾
 - > Formalités de signification d'huissier 400,00 €
 - > Droits d'enregistrement 125,00 €⁽¹⁾

AUTRES OPÉRATIONS/PRESTATIONS LIÉES AUX CRÉDITS

	CRÉDIT IMMOBILIER	CRÉDIT À LA CONSOMMATION
Information annuelle des cautions	Gratuit	Gratuit
Décompte de remboursement anticipé de prêt	Gratuit	Gratuit
Réédition de tableau d'amortissement de prêt immobilier supérieur à 75 000 € ou dont l'édition de l'offre de prêt est antérieure au 1 ^{er} mai 2011 (hors demande de remboursement anticipé effectif)	29,50 €	29,50 €
Attestations diverses sur crédit en cours	18,00 €	18,00 €
Rédaction d'un avenant de contrat de prêt (hors substitution assurance emprunteur)	1,00 % sur le capital restant dû	
> Minimum	450,00 €	
> Maximum	900,00 €	
Frais de modification du compte de prélèvement vers un autre compte	25,65 €	25,65 €
Frais de modification de la date de prélèvement des échéances	25,65 €	25,65 €
Régularisation d'un prélèvement relatif à une échéance de prêt impayée	39,00 €	39,00 €
Désarchivage et photocopies d'éléments de dossier de crédit		
> 1 document	18,00 €	18,00 €
> Au-delà d'un document	36,00 €	36,00 €

ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS

Outre les frais et tarifs mentionnés ci-dessous, le CLIENT est redevable de façon générale de tous frais, honoraires, impôts et taxes occasionnés par l'ouverture, le fonctionnement, la clôture du compte ou par la souscription d'un produit ou service.

OUVERTURE/CLÔTURE ET FRAIS DE TENUE ET GESTION DE COMPTE

- Ouverture/Clôture d'un compte d'épargne ou Compte-Titres Ordinaires (CTO) (hors PEA ou PEA-PME) **Gratuit**
- Ouverture Plan Épargne en Actions (PEA) ou Plan Épargne en Actions dédié aux PME (PEA-PME) **Gratuit**
- Frais de tenue de compte d'épargne non réglementé inactif⁽¹⁾ (compte inactif au sens de l'article L.312-19 du code monétaire et financier) 30,00 €/an
- Frais de tenue de compte et de gestion de compte titres, PEA ou PEA-PME inactif Droits de garde⁽²⁾ (compte inactif au sens de l'article L.312-19 du code monétaire et financier)

TRANSFERT

- Transfert CEL / PEL / PEP ou LEP vers une autre banque 108,00 €
- Transfert PEA/PEA-PME vers une autre banque Dans la limite d'un plafond de 150€
 - > Titres cotés 11,30 €/ligne
 - > Titres non cotés 11,30 €/ligne
- Transfert compte-titres ordinaire vers une autre banque 11,30 €/ligne
 - > Minimum 52,20 €
- Transfert vers autre établissement du réseau Banque Populaire **Gratuit**

ÉPARGNE BANCAIRE

- Crescendo : frais d'abonnement à une épargne automatique 10,90 €

PLACEMENTS FINANCIERS

La Banque Populaire, distributeur non indépendant, n'est pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec un ou plusieurs producteurs et n'est pas en mesure de fonder son analyse sur un nombre suffisant de produits et services sur le marché car elle travaille principalement avec des entreprises du Groupe BPCE. À ce titre, la Banque Populaire peut bénéficier de rétrocessions de la part de producteurs ou d'émetteurs d'instruments financiers distribués par son intermédiaire.

COMPTE-TITRES ORDINAIRES (CTO)

Droits de garde trimestriels (frais de tenue de compte)

DROITS DE GARDE PAR COMPTE HORS PEA ET PEA-PME	FRAIS FIXES	COMMISSION PROPORTIONNELLE APPLICABLE PAR TRANCHE DE MONTANT DE PORTEFEUILLE	MINIMUM DE PERCEPTION
Parts Sociales		Gratuit	
Portefeuille composé uniquement de valeurs et d'OPC du réseau Banque Populaire	Par portefeuille 3,85 €		
Valeurs zone Euronext hors réseau Banque Populaire	Par ligne - valeur française : 1,40 € - valeur nominative : 3,05 €	- < 50000 € : 0,075 % - de 50000 € à 150000 € inclus : 0,045 % - > 150000 € : 0,030 %	7,55 €
Valeurs hors zone Euronext	Par ligne 4,55 €		

DÉFINITION

Les **Droits de garde (frais de tenue de compte)** correspondent à la rémunération perçue par votre banque pour assurer la tenue et le service de votre compte titres (paiement des dividendes, suivi des opérations sur titres...).

(1) Le montant des frais et commissions de toute nature prélevés annuellement sur un compte d'épargne non réglementé inactif (Compte sur Livret, Livret Premier Pas, Livret Fidélis) est plafonné par arrêté ministériel. Ce montant est débité dans la limite du plafond réglementaire. (2) Les frais et commissions prélevés annuellement ne peuvent être supérieurs aux Droits de garde prélevés si le compte n'avait pas été considéré comme inactif.

À SAVOIR

Les **Droits de garde (frais de tenue de compte)** sont perçus trimestriellement au titre du trimestre échu et calculés sur la base du portefeuille valorisé au dernier cours de bourse du trimestre civil précédent.

Frais de transaction

- **Ordre de Bourse Euronext (Paris, Bruxelles, Amsterdam) au comptant**

	PAR INTERNET	PAR TÉLÉPHONE	EN AGENCE
Ordre exécuté			
> Commission proportionnelle au montant de la transaction	0,60 %	1,50 %	1,50 %
> Commission fixe par transaction			
- Si valeur au porteur		5,60 €	5,60 €
- Si valeur nominative		35,00 €	35,00 €
> Minimum de perception	7,50 €	15,00 €	15,00 €
Ordre annulé	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Ordre non exécuté	Gratuit	Gratuit	Gratuit

- **Opérations sur valeurs étrangères** Nous consulter
- **Ordre exécuté avec Service de Règlement Différé (SRD)**
 - > Commission de règlement différé 0,50 % + 18,00 €
 - > Frais de prorogation (mensuels) 0,90 %
- **Négociation de droits** 1,50%
 - > Minimum 4,00 €
- **Ordre de bourse sur titres cotés à l'international hors Euronext (hors frais intermédiaire)** 1,00%
 - > Minimum 42,00 €
 - > Maximum 100,00 €
- **Fiscalité étrangère (traitement de récupération de l'impôt afférent aux revenus perçus à l'international)** Nous consulter
- **Opération sur Organisme Collectif de Placement (OPC)⁽¹⁾**
 - > Souscription
 - Souscription OPC réseau Banque Populaire **Gratuit**
 - Souscription OPC autres établissements 15,00 € + frais d'émetteur
 - > Cession ou rachat
 - Rachat OPC réseau Banque Populaire hors fonds à formule **Gratuit**
 - Rachat avant échéance de fonds à formule Nous consulter
 - Rachat avant échéance de FCP garanti ou à promesse Nous consulter

À SAVOIR

La facturation des ordres de Bourse dépend principalement de la place sur laquelle les titres sont négociés, du montant de l'ordre et du mode de transmission choisi.

PLAN D'ÉPARGNE EN ACTIONS (PEA) ET PLAN D'ÉPARGNE EN ACTIONS DÉDIÉ AUX PME (PEA-PME)

Droits de garde trimestriels (frais de tenue de compte)

Les frais prélevés sur un trimestre au titre de PEA ou de PEA-PME ne pourront pas dépasser les plafonds indiqués ci-dessous :

	TITRES COTÉS	TITRES NON COTÉS
Frais variables	0,10 % de la valeur des titres détenus ou de la valeur de rachat du contrat	
Frais fixes par ligne de titre détenus	1,25 €	6,25 €

(1) OPC = organisme de placement collectif (OPCVM, FIA). Les frais de souscription d'OPC s'ajoutent aux éventuels frais et commissions facturés par la société de gestion, sauf en cas de perception de rétrocessions par votre Banque Populaire. Conformément à la réglementation en vigueur, pour obtenir des informations sur les coûts et charges ex-ante et ex-post liés aux produits et aux services financiers, le Client doit se reporter aux informations précontractuelles ou aux documents réglementaires propres à chaque type d'opération ou instrument financier que la Banque remet ou tient à disposition du Client selon les cas.

Frais de transaction (achat ou vente)

	PAR INTERNET	PAR TÉLÉPHONE	EN AGENCE
Actions	0,50 % du montant de la transaction	1,20 % du montant de la transaction	1,20 % du montant de la transaction
Parts de SARL		1,20 % du montant de la transaction	1,20 % du montant de la transaction
Organisme Collectif de Placement (OPC) réseau Banque Populaire		Nous consulter	
OPC autres établissements		Nous consulter	
Ordre annulé		Gratuit	
Ordre non exécuté		Gratuit	

- Opérations sur valeurs étrangères Nous consulter

AUTRES OPÉRATIONS

- Édition et envoi de l'Imprimé fiscal unique **Gratuit**
- Duplicata et envoi de l'Imprimé fiscal unique 18,00 €
- Relevé de portefeuille
 - › Mensuel 3,30 €/relevé
 - › Trimestriel **Gratuit**
- Augmentation de capital et opérations diverses sur titres **Gratuit**
- Règlement coupons et dividendes
 - › Valeur du réseau Banque Populaire **Gratuit**
 - › Autre valeur française **Gratuit**
 - › Valeur internationale 1,50 %
 - Minimum 1,50 €
- Opération sur titres : mise au nominatif pur 153,00 €
- Inscription ou cession d'une valeur non cotée dans un PEA ou dans un PEA-PME 1,20 % du montant de la transaction dans la limite d'un plafond de 153,00 €
- Inscription des dividendes d'une valeur non cotée dans un PEA ou dans un PEA-PME 45,00 €
- Gérer votre patrimoine financier
 - › Relevé Impôt sur la Fortune Immobilière 41,50 €

SERVICES

- Hisséo
Service de versements programmés pour investir sur les marchés financiers **Gratuit**
- Transactions sur l'or Nous consulter
- Services de Gestion Privée
 - › Étude patrimoniale Nous consulter

GESTION SOUS MANDAT

- Contrat Privilège À partir de 0,50 % l'an de l'encours géré
 - › Minimum de perception annuel 300,00 €
- Autres contrats Nous consulter

PARTS SOCIALES

- Frais de souscription, détention, rachat de parts sociales **Gratuit**

ASSURANCES ET PRÉVOYANCE

Les offres d'assurance, détaillées ci-après, sont soumises à des conditions et exclusions (vous retrouverez toutes les dispositions contractuelles en vigueur, dans la notice d'information ou les conditions générales du contrat).

N'hésitez pas à contacter votre conseiller pour toute information complémentaire.

VOUS ASSURER AINSI QUE VOS PROCHES

- **ASSUR-BP Santé⁽¹⁾** Nous consulter
Contrat complémentaire santé
- **Multirisque des Accidents de la Vie⁽²⁾** Nous consulter
Contrat de prévoyance qui assure une indemnisation et des services d'assistance en cas d'accident de la vie privée
- **Assurance obsèques⁽³⁾** Nous consulter
- **Autonomis⁽²⁾** Nous consulter
Contrat d'assurance dépendance, prévoyant des prestations financières en cas de survenance de dépendance ainsi que des garanties d'assistance pour l'aidé, et l'aidant
- **Assurance Famille⁽⁴⁾** Nous consulter
Contrat qui vous assure financièrement vous et votre famille contre les aléas de la vie
- **Fructi-Budget 2⁽⁵⁾** Nous consulter
Contrat garantissant le versement d'une rente mensuelle en cas de décès accidentel de l'assuré
- **Fructi-Facilités⁽⁶⁾** Nous consulter
Contrat versant un capital en fonction de la situation de compte lors du décès du titulaire

ASSURER VOS BIENS

- **Assurance Auto⁽¹⁾** Nous consulter
- **Assurance 2 roues⁽¹⁾** Nous consulter
- **Assurance Habitation⁽¹⁾** Nous consulter
- **Tranquil'habitat⁽⁷⁾** Nous consulter
Contrat de prestation de services de télésurveillance
- **Sécuri High-Tech⁽⁵⁾**
Contrat pour assurer vos appareils high-tech nomades (hors téléphones portables) notamment en cas de bris accidentels ou de vol, en France ou à l'étranger
 - › Formule Solo 36,00 €
 - › Formule Famille 48,00 €

VOUS PROTÉGER AU QUOTIDIEN

- **Protection juridique⁽⁸⁾** Nous consulter
Contrat qui vous apporte une assistance juridique et vous assure en cas de litiges
- **BP infos⁽⁹⁾** 9,80 €/an
Information pratique, juridique ou technique

(1) Contrat assuré par BPCE Assurances, entreprise régie par le Code des assurances. **(2)** Contrat assuré par BPCE Prévoyance, entreprise régie par le code des assurances. Les prestations d'assistance sont mises en œuvre par IMA ASSURANCES. Entreprises régies par le Code des assurances. **(3)** Contrat assuré par BPCE Vie. Les prestations d'assistance sont mises en œuvre par IMA ASSURANCES. Entreprises régies par le Code des assurances. **(4)** Contrat assuré par BPCE Vie, et BPCE Prévoyance. Les prestations d'assistance sont mises en œuvre par IMA ASSURANCES. Entreprises régies par le code des assurances. **(5)** Contrat assuré par BPCE Prévoyance, entreprise régie par le Code des assurances. **(6)** Contrat assuré par BPCE Vie, entreprise régie par le Code des assurances. **(7)** Tranquil'Habitat est un service réalisé par IMA PROTECT. **(8)** Contrat assuré par Covea Protection Juridique, entreprise régie par le Code des assurances. **(9)** Contrat assuré par BPCE IARD, entreprise régie par le Code des assurances.

ASSURER VOTRE ÉPARGNE

- **Dédicace⁽¹⁾** À partir de 36,00 €/an
Contrat vous permettant de transmettre à vos proches le double de votre épargne placée à la Banque Populaire, en cas de décès accidentel

ASSURER VOS MOYENS DE PAIEMENTS

- **Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement Sécuriplus⁽¹⁾** 28,80 €/an

OFFRES RETIRÉES DE LA COMMERCIALISATION

- **Fructi-Facilités Jeunes⁽²⁾** 9,00 €/an
- **Fructi-Famille⁽³⁾** Nous consulter
- **Tisséa⁽³⁾** Nous consulter
- **ASSUR-BP AUTO⁽⁴⁾** Nous consulter
- **ASSUR-BP MOTO⁽⁴⁾** Nous consulter
- **ASSUR-BP CYCLO⁽⁴⁾** Nous consulter
- **ASSUR-BP Habitat⁽⁴⁾** Nous consulter
- **ASSUR-BP Enfant⁽⁴⁾** 19,00 €/an
- **ASSUR-BP Horizon⁽⁴⁾** 54,00 €/an

AUTRES PRESTATIONS ET SERVICES

FRAIS DE SUCCESSION

- **Ouverture du dossier** : frais calculés en fonction du montant des avoirs et des typologies de produits détenus au jour du décès, hors assurance vie, à hauteur de 100 % des comptes individuels et 50 % des comptes joints.

PRODUITS DÉTENUS PAR LE DÉFUNT : Assurance-vie et non vie, Contrats de capitalisation, Crédits, Concours divers (caution, compte débiteur), Titres (comptes-titres, PEA), PEL (non échu), Compte professionnel, Coffres, Coffre Fort Numérique.

- > ≤ à 5 000 € 119,00 €
- > > à 5 000 € et ≤ à 10 000 € 155,00 €
- > > à 10 000 € et ≤ à 50 000 € 345,00 €
- > > à 50 000 € et ≤ à 100 000 € 480,00 €
- > > à 100 000 € 590,00 €
- **Suivi annuel du dossier** 70,00 €

OPÉRATIONS INTERNATIONALES⁽⁵⁾

COMPTES EN DEVISES

- **Ouverture de compte** **Gratuit**
- **Frais de tenue de compte** 21,00 €/trimestre
- **Ouverture de compte** **Gratuit**

(1) Contrat assuré par BPCE Prévoyance, entreprise régie par le Code des assurances. (2) Contrat assuré par BPCE Vie, entreprise régie par le Code des assurances. (3) Contrat assuré par BPCE Vie, et BPCE Prévoyance. Les prestations d'assistance sont mises en œuvre par IMA ASSURANCES. Entreprises régies par le code des assurances. (4) Contrat assuré par BPCE IARD, entreprise régie par le Code des assurances. (5) Opérations en devises hors Euro ou impliquant un pays hors EEE (voir détails de la zone EEE en page 36).

CHANGE MANUEL

- Achat ou vente de billets de banque étrangers Nous consulter
- Commission forfaitaire pour toute commande de devises inférieure à la contre-valeur de 100 € 3,15 €
- Commission forfaitaire pour toute reprise de devises inférieure à la contre-valeur de 50 € 3,15 €

À SAVOIR

Le cours de change appliqué est celui en vigueur le jour de la transaction.

OPÉRATIONS PAR CARTE BANCAIRE⁽¹⁾

	Paielement	Retrait d'espèces
Dans l'EEE en euros En Roumanie en lei roumains En Suède en couronnes suédoises Dans les pays et territoires dont la monnaie est le franc Pacifique, en francs Pacifique et en euros À Monaco, Andorre, Saint-Marin et au Vatican en euros	Gratuit	Conditions identiques à un retrait en France
Dans l'EEE en devises Hors EEE	2,60% du montant de la transaction	2,60% du montant de la transaction + frais fixes de 3,00 €

VIREMENTS NON SEPA

Toutes les conditions qui suivent s'entendent en frais partagés « SHARED »⁽²⁾

ÉMISSION D'UN VIREMENT NON SEPA

Virement en € hors zone SEPA ou en devises (quel que soit le pays)

- Virement non SEPA émis en euros ou en devises au cours de référence banque⁽³⁾ (ordre papier) 13,00 €
- Virement vers un compte domicilié à la BCP⁽⁴⁾, en euros (ordre papier)
 - > ≤ 150 000 € 5,00 €
 - > > 150 000 € 13,00 €
- Commission de change sur les transferts en devises émis vers l'international à partir d'un compte tenu en euros supérieurs à la contre-valeur de 100 €
 - > Minimum 0,05 %
 - 14,00 €

RÉCEPTION D'UN VIREMENT NON SEPA

Virement en devises ou en provenance d'un pays hors zone SEPA

- Réception d'un virement non SEPA en euros ou en devises au cours de référence banque⁽³⁾ 13,00 €
- Commission de change sur les rapatriements en devises en provenance de l'international reçus sur un compte tenu en euros supérieurs à la contre-valeur de 100 €
 - > Minimum 0,05%
 - 14,00 €
- Intervention/correction auprès de la banque étrangère 15,00 €

À SAVOIR

La commission de change est perçue à chaque opération de virement (émis ou reçu) en devises ou chèques (émis ou reçus) en devises nécessitant l'achat ou la vente des devises. La commission de change s'applique proportionnellement au montant de la transaction.

(1) Opérations en devises hors euro ou impliquant un pays hors EEE (voir détails de la zone EEE en page 36). (2) SHARED : frais Banque Populaire Val de France à votre charge, les autres frais sont à la charge du bénéficiaire (obligatoire si le virement est émis vers un pays de l'EEE). (3) Cours fixé une fois par jour par la banque regroupant les ordres d'achat et de vente. Ce cours ne peut pas être communiqué avant la transaction puisque traité après la confrontation des achats et ventes du jour. (4) BCP : Banque Populaire Centrale, au Maroc.

OPÉRATIONS PAR CHÈQUE

Toutes les conditions qui suivent s'entendent en frais partagés « SHARED »⁽¹⁾

Chèque émis

- Règlement de chèque émis hors banque zone SEPA 35,00 €
- Frais d'émission d'un chèque de banque en devises 13,00€ + frais de virement émis

Chèque remis

- Traitement de l'encaissement d'un chèque étranger
 - > Frais d'encaissement
 - Chèque ≤ 100 € ou contre-valeur 16,00 €
 - Chèque > 100 € ou contre-valeur 32,00 €
 - > Frais de port (selon pays et tarif du prestataire) Frais réels
 - > Commission de change sur les chèques en devises en provenance de l'international 0,05%
 - Minimum 14,00 €
 - > Impayé sur chèque remis 32,00 €
 - Frais de banque étrangère Frais réels
 - > Frais sur demande d'avis de sort ou d'intervention 15,00 €

FRAIS ADDITIONNELS

- Traitement urgent 10,00 €
- Délivrance d'un acquit en France ou à l'international 10,00 €
- Intervention/correction auprès de la banque étrangère 15,00 €
- Frais de la banque étrangère (en cas de charges « OUR⁽²⁾ ») Frais réels
- Frais de recherche sur opération
 - > Jusqu'à 6 mois 60,00 €
 - > Au-delà de 6 mois Nous consulter
 - Minimum 62,40 €
- Frais de réédition de relevé de compte en devises 10,00 €/relevé

GARANTIES INTERNATIONALES

- Commission d'engagement 2,50 % l'an du montant de l'engagement prélevée mensuellement avec un minimum de 2,90 €
- Frais d'émission 0,10 %
 - > Minimum 105,00 €
- Frais d'émission en local (banques étrangères) Frais réels
- Frais de contre-garantie de banque de 1^{er} rang 50,00 €
- Frais de contre-garantie de banque étrangère 105,00 €
- Intervention/correction auprès de la banque étrangère ou de la banque de 1^{er} rang 15,00 €
- Frais de notification 0,10 %
 - > Minimum 100,00 €
- Frais de modification ou de prorogation 75,00 €
- Commission sur demande urgente (en sus des frais d'émission) 50,00 €
- Mise en jeu de garantie 120,00 €
- Étude préalable de documents ou de projets Nous consulter
 - > Minimum 90,00 €
- Frais de message swift 15,00 €

(1) SHARED : frais Banque Populaire Val de France à votre charge, les autres frais sont à la charge du bénéficiaire (obligatoire si le virement est émis vers un pays de l'EEE).

(2) OUR : frais Banque Populaire Val de France et banque étrangère à votre charge.

NUMÉROS UTILES

POUR RESTER EN CONTACT AVEC VOTRE BANQUE À TOUT MOMENT



Centre de relations clients **AGENCE MULTIMÉDIA**

 **09 84 98 98 98**

(appel non surtaxé, coût selon opérateur. Numéro également valable depuis l'étranger).

Pour toute demande d'information ou réalisation d'opérations bancaires courantes, des conseillers vous répondent :

du lundi au vendredi, de 9h à 18h, le samedi de 9h à 13h.

Email : contact@bpfv.banquepopulaire.fr



CYBERPLUS


La consultation, la gestion de vos comptes et vos opérations via internet, sur mobile, tablette et ordinateur

24h/24 et 7j/7 : www.bpfv.banquepopulaire.fr



ASSURANCES AUTO, HABITATION ET PROFESSIONNELLE BANQUE POPULAIRE

Pour toute demande d'information, de déclaration de sinistre et/ou d'assistance :

Depuis la France :  **09 80 98 09 09** (appel non surtaxé, coût selon opérateur)

Depuis l'étranger :  **+ 33 1 77 86 99 77** (appel non surtaxé, coût selon opérateur).

NOS PARTENAIRES / MENTIONS LÉGALES

Les crédits renouvelables sont des produits de BPCE Financement qui en fixe les conditions tarifaires disponibles auprès du Service Consommateurs de cette dernière.

BPCE Financement

au capital de 73 801 950 € - 439 869 587 RCS Paris.

Siège social : 50 avenue Pierre Mendès France, 75201 Paris Cedex 13.

Adresse : Panhard et Levasor, 75634 Paris cedex 13.

La Location avec Option d'Achat est un produit de :

Capitole Finance-Tofinso, intermédiaire de crédit du bailleur BPCE Lease :

BPCE LEASE

SA au capital de 354 096 074 € - 379 155 369 RCS Paris.

Siège social : 50 avenue Pierre Mendès France, 75201 Paris Cedex 13.

BPCE Prévoyance

SA au capital social de 13 042 257,50 € - 352 259 717 RCS Paris.

Siège social : 30 avenue Pierre Mendès France, 75013 Paris.

Entreprise régie par le Code des assurances.

BPCE Vie

SA au capital social de 161 469 776 € - 349 004 341 RCS Paris.

Siège social : 30 avenue Pierre Mendès France, 75013 Paris.

Entreprise régie par le Code des assurances.

IMA ASSURANCES

SA au capital social de 7 000 000 € entièrement libéré - 481 511 632 RCS Niort.

Tel : +33 5 49 75 75 75.

Siège social : 118 avenue de Paris, CS 40000, 79033 Niort Cedex 9.

Entreprise régie par le Code des assurances.

CNP ASSURANCES

SA avec conseil d'administration, au capital social de 686 618 477 € entièrement libéré - 341 737 062 RCS Paris.

Siège social : 4 place Raoul Dautry, 75015 Paris.

Entreprise régie par le Code des assurances.

BPCE Assurances

SA au capital de 61 996 212 € - 350 663 860 RCS Paris.
Siège social : 88 avenue de France, 75641 Paris Cedex 13.
Entreprise régie par le Code des assurances.

BPCE IARD

SA à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 50 000 000 € entièrement versé
401 380 472 RCS Niort.
Siège Social : Chaban 79180 Chauray.
Adresse : Chauray, BP 8410, 79024 Niort Cedex 09.
Entreprise régie par le Code des Assurances.

COVÉA PROTECTION JURIDIQUE

SA au capital de 88 077 090,60 € entièrement versé - 442 935 227 RCS Le Mans
APE 6512 Z.
Siège social : 33 rue de Sydney, 72045 Le Mans cedex 2.
Entreprise régie par le Code des assurances.

IMA PROTECT, une société du Groupe IMA (Inter Mutuelles Assistance).
SASU au capital de 1 300 000 € - 422 715 458 RCS Nantes.
Siège social : 10 rue Henri Picherit, BP 52347, 44323 Nantes cedex 3.
Autorisations CNAPS n° AUT-044-2116-06-14-20170351265 et AUT-049-2116-06-14-20170357207.

L'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient. Certification APSAD de Service de Télésurveillance type P3 n° 170.01.31/192.05.31.
Certification délivrée par le CNPP > www.cnpp.com.

RÉSOLVRE UN LITIGE EXPRIMER UNE RÉCLAMATION

VOTRE BANQUE POPULAIRE : VOTRE INTERLOCUTEUR PRIVILÉGIÉ

Nous veillons à vous apporter en permanence, la meilleure qualité de service, de conseil et d'écoute.

- » En cas d'insatisfaction ou de désaccord, **vosre conseiller et le directeur de votre agence / e-agence sont les premiers interlocuteurs** pour répondre à votre réclamation. Vous retrouverez directement les coordonnées de vos interlocuteurs en agence sur votre extrait de compte ou en vous connectant à votre espace personnalisé Cyberplus.
- » Si la réponse ou solution qui vous a été apportée ne vous convient pas, vous pouvez transmettre votre réclamation au **Service Satisfaction Clientèle**.

PAR COURRIER

Banque Populaire Val de France
Service Satisfaction Clientèle
2 avenue de Milan
37924 Tours Cedex 9

PAR INTERNET

www.bpvf.banquepopulaire.fr
rubrique « Effectuer une réclamation »

Nous nous engageons à vous répondre sous **10 jours ouvrables** à compter de la réception de votre réclamation. Toutefois, si une analyse plus approfondie de votre dossier est nécessaire et entraîne un dépassement de délai, nous nous engageons à vous communiquer le nouveau délai, qui sauf cas très particulier, ne devrait pas dépasser deux mois (à compter de la date de réception de votre réclamation). Concernant les réclamations liées aux services de paiement (CB, virement, prélèvement...), la Banque Populaire vous répondra dans les 15 jours ouvrables à compter de la réception de votre réclamation. Cependant, si un délai supplémentaire est nécessaire pour vous répondre, nous vous adresserons une réponse d'attente motivant ce délai et précisant la date ultime de notre réponse. En tout état de cause, vous recevrez une réponse définitive au plus tard 35 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation.

VOTRE RECOURS EN MÉDIATION : VOTRE DERNIER RECOURS EN CAS DE LITIGE

Lorsqu'aucune solution n'a été trouvée auprès de votre agence ou du Service Satisfaction Clientèle, vous pouvez saisir gratuitement un médiateur compétent. Il a pour mission de rechercher, en toute impartialité, une solution amiable pour les litiges entrant dans son champ d'action tel que défini dans la Charte de médiation disponible sur le site Internet de chacun des médiateurs concernés.

Le médiateur de la consommation* pour les litiges liés à la souscription d'un produit ou service bancaire (hors produits financiers et assurances).

PAR INTERNET	PAR COURRIER
www.mediateur-bpvf.fr	Madame le Médiateur auprès de la Banque Populaire Val de France BP 46 - 92333 Sceaux Cedex

Le médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers pour les litiges sur les services et placements financiers › hors assurance-vie (CTO, PEA, obligations, actions, OPC...), l'information des investisseurs, l'exécution des ordres (délais, contenu), les problèmes de tenue des comptes titres, etc.

PAR INTERNET	PAR COURRIER
http://www.amf-france.org	Médiateur de l'AMF Autorité des Marchés Financiers 17 place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02

Le médiateur de l'assurance pour les litiges ne relevant pas de la commercialisation d'un contrat d'assurance mais portant exclusivement sur son application ou sur son interprétation.

PAR INTERNET	PAR COURRIER
https://www.mediation-assurance.org	La Médiation de l'Assurance TSA 50110 75441 Paris Cedex 09

En cas de souscription par Internet, vous pouvez également déposer votre réclamation sur la plateforme européenne de règlement par voies extra-judiciaire des litiges en ligne qui orientera votre demande :

<http://ec.europa.eu/consumers/odr/>



- **Zone EEE (Espace Economique Européen)**, composé des pays de l'Union Européenne⁽¹⁾ cités ci-dessous ainsi que de l'Islande, du Liechtenstein et de la Norvège : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède, République tchèque.

(1) Des négociations sont en cours entre l'Union européenne et le Royaume-Uni dans le cadre du BREXIT. À compter du 1^{er} janvier 2021, selon la nature de l'accord conclu, les conditions d'accomplissement des opérations avec le Royaume-Uni pourront être modifiées.

- **Zone SEPA (Single Euro Payments Area)** : Espace unique de paiements en euros, composé des pays suivants : Allemagne, Andorre, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, l'État de la Cité du Vatican, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Guernesey, Hongrie, Île de Man, Irlande, Islande, Italie, Jersey, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Saint-Marin, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, République tchèque.
- **Zone EURO** : composée des pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, Estonie, Lituanie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie, Slovénie.

Prenez rendez-vous avec votre conseiller
www.bpvf.banquepopulaire.fr

Banque Populaire Val de France - SA coopérative de Banque Populaire à capital variable, régie par les articles L. 512-2 et suivants du Code monétaire et financier et l'ensemble des textes relatifs aux Banques Populaires et aux établissements de crédit. Siège social : 9 av. Newton - 78180 Montigny-le-Bretonneux. SIREN 549 800 373 RCS Versailles. Intermédiaire d'assurance immatriculé à l'ORIAS sous le numéro 07 023 354. Carte professionnelle « transactions sur immeubles et fonds de commerce » n° CPI 7801 2017 000 019 150 délivrée par la CCI Paris Île-de-France.

